AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0382
FR0010112524-FS0163

11 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu 11 mars 2014, la société Generali France Assurances[1] (11 boulevard Haussmann, 75009 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mars 2014, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle[2], par suite d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société NEXITY, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir, indirectement, 2 692 782 actions NEXITY représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[3] répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Generali Vie	2 322 970	4,30
Generali IARD	352 812	0,65
Ecie Vie	17 000	0,03
Total Generali France Assurances	**2 692 782**	**4,98**

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali Spa.
[2] Les sociétés Generali Vie, Generali IARD et Ecie Vie (11 boulevard Haussmann, 75009 Paris).
[3] Sur la base d'un capital composé de 54 023 984 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.